

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	05.06.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission des finances		Lié à :(obligatoire) ad 18.045
Titre : Amendement au projet de décret portant attribution d'un montant de 22'000'000 francs à la réserve de politique conjoncturelle		
Contenu :		
<p><b>Article premier</b> <sup>1</sup>Un montant de 18'000'000 francs est attribué à la réserve <u>du programme d'impulsion prévue à l'article 9, alinéa 1, du décret portant octroi, dans le cadre d'un programme d'impulsion et de transformations, de différents crédits d'engagement, adopté ce jour par le Grand Conseil.</u></p> <p><sup>2</sup><u>L'attribution à la réserve prévue à l'alinéa qui précède est effectuée</u> par le biais d'une réaffectation des plus-values comptables enregistrées lors du passage aux normes du MCH2 dans la réserve de retraitement du patrimoine administratif.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Damien Humbert-Droz, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :